



VET'ESTHÉSIE – ACUPUNCTURE VÉTÉRINAIRE À DOMICILE
DOCTEUR VETERINAIRE ALIX POMMIER

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT 2023

Ces présentes Conditions Générales de fonctionnement sont consultables sur le site Internet www.vestesthesie.com et peuvent-être transmises au format papier sur simple demande.

Les actes effectués lors des consultations d'acupuncture sont soumis aux présentes CGF.

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET MODES DE CONTACT

Vet'Esthésie est un service d'acupuncture vétérinaire à domicile qui ne possède donc pas d'établissement de soins vétérinaires. Il s'agit d'une entreprise vétérinaire qui propose des consultations de Médecine Traditionnelle Chinoise réalisées au domicile ou au sein de l'élevage des détenteurs des animaux soignés.

Contact :

- par téléphone au 07 50 75 32 04,
- par mail à vetesthesie@gmail.com,
- par courrier postal au 2 Lieu dit le Verger – 72150 Montreuil-le-Henri.

SOCIÉTÉS D'EXERCICE ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Vet'Esthésie est un service vétérinaire indépendant.

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELLES ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Les visites à domicile ont lieu sur rendez-vous :

- de 09h00 à 18h30 les Lundi, Jeudi et Vendredi
- et de 09H00 à 16h00 le Mardi.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Les consultations sont assurées par le Docteur vétérinaire Alix Pommier :

- diplôme en 2008 de l'École Nationale Vétérinaire de Maisons Alfort et de la faculté de médecine de Créteil.
- formation Acupuncture Vétérinaire et Médecine Traditionnelle Chinoise dispensée par l'IMAOV en 2021-2022
- numéro ordinal 22506

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Vet'Esthésie réalise exclusivement des consultations de médecine traditionnelle chinoise vétérinaire.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Les propriétaires dont les animaux sont suivis par Vet'Esthésie peuvent demander des renseignements par téléphone sur les heures d'ouverture, par SMS ou courriel en dehors des horaires d'ouverture ; une réponse leur sera alors fournie dans les meilleurs délais.

En cas d'urgence, ils doivent contacter le vétérinaire traitant de leur animal.

Il ne sera pas réalisée de consultation téléphonique.

ESPÈCES TRAITÉES

Vet'Esthésie prend en charge l'ensemble des espèces domestiques.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les conditions tarifaires sont disponibles sur le site Internet www.vetesthesie.com et peuvent-être transmises au format papier sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et du déplacement. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil de l'Ordre des Vétérinaire des Pays de la Loire : 1 rue du chemin rouge - Bâtiment F - 44300 Nantes ; [02 40 50 06 63](tel:0240500663) ; cro.pdl@ordre.veterinaire.fr

RCP

La compagnie d'assurance en charge de la Responsabilité Civile Professionnelle est Abeille IARD & Santé par l'intermédiaire de l'Agent Général HAGOPIAN DANIEL- DARBIER VINCENT - 140 IMPASSE DES PRELES - AGROPARC - BP 31577 - 84916 AVIGNON CEDEX 9 ; Tél : 04 90 86 54 68 ; avignon@abeille-assurances.com.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur Alix Pommier

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont Vet'Esthésie relève à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire - Conseil National de l'Ordre des vétérinaires -34 rue Bréguet -75011 Paris - mediateur-conso@ordre.veterinaire.fr

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout acte sur un animal comporte des risques. Nous informons le propriétaire des risques particuliers liés à la pratique de la médecine chinoise :

- pour l'acupuncture, les risques d'effets indésirables graves sont extrêmement limités dans le contexte d'un exercice bien contrôlé. En dehors du risque infectieux qui reste rare, il existe des risques de douleur locale au moment de l'insertion d'une aiguille, d'un léger saignement, de formation d'une ecchymose. De façon anecdotique, il peut y avoir des complications respiratoires, cardiovasculaires ou neurologiques.

- pour la moxibustion : risques faibles de réactions allergiques, de brûlures et d'infections.

Le comportement agressif d'un animal mettant en danger ce dernier, son détenteur ou le personnel soignant nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de l'animal et/ou du personnel soignant. Vet'Esthésie informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation, par espèces, carte bleue, chèque, ou virement.

De manière exceptionnelle, les paiements différés peuvent être acceptés selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. La totalité de la somme doit être remise le jour du règlement en indiquant les dates de chaque encaissement.

Des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1 fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exactibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Vet'Esthésie engagera des poursuites vis-à-vis du débiteur en cas de non-paiement des honoraires dus. Une indemnité forfaitaire de 40€ sera demandée pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.